



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

FORMULAIRE D'INSCRIPTION - VIDE DRESSING Santa Maria-di-Lota

Samedi 19 septembre 2026 de 09h00 à 16h00

A remplir et à renvoyer par mail à v.rey@agglo-bastia.corsica

Cette manifestation est réservée aux particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés.

En l'absence de confirmation de votre inscription 24 heures avant le début de l'évènement, celle-ci devra être considérée comme non aboutie.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), (Nom, Prénom)déclare ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile en cours et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à.....

le/...../2026

Signature

Nom, prénom :

Code Postal :

Ville :

Téléphone portable :

Email :

- ☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement joint et m'engage à m'y conformer.
- ☐ Je consens à ce que mes données personnelles soient traitées par la Communauté d'Agglomération de Bastia, selon les modalités mentionnées ci-dessous.

Fait à, le

Signature :

*Les personnes qui pourront avoir accès à vos données à caractère personnel issues du présent formulaire sont les agents de la direction de la collecte de la Communauté d'Agglomération de Bastia. Elles sont traitées sur la base de votre consentement, dans le cadre de l'organisation de l'évènement. Elles sont conservées pour une durée **de 6 mois** puis supprimées définitivement.*

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des Données à caractère personnel et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données et de la limitation du traitement. Vous pouvez également retirer à tout moment votre consentement. Dans ce cas, votre inscription ne pourra pas aboutir.

Pour exercer vos droits ou pour toute information supplémentaire relative au traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le DPO par courriel à l'adresse électronique suivante : dpo@agglo-bastia.corsica ou à l'adresse postale suivante : [CAB, Port Toga, 20291 Bastia](#) Cedex.

Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de contrôle, à savoir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

VIDE DRESSING - Samedi 19 septembre 2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La CAB et la mairie de Santa Maria-di-Lota s'engagent à mettre à disposition des participants le lieu et les matériels ci-après détaillés en conséquence de quoi lesdits participants s'engagent à respecter le présent règlement et les règles de savoir-vivre en communauté afin de permettre à tout un chacun de jouir de cette journée paisiblement.

Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux.

Article 1 : Date et durée de l'événement

La Communauté d'Agglomération de Bastia est organisatrice du vide-dressing. Celui-ci est destiné exclusivement aux particuliers.

L'événement se déroulera à **Santa Maria-di-Lota, sur le parking extérieur, situé en contrebas de la salle des Fêtes** (entre les terrains de tennis et le stade de foot), **le samedi 19 septembre 2026, en accès libre au public de 9h à 16h.**

L'accueil et l'installation des exposants débutera à 8h.

La désinstallation des stands s'effectuera entre 16h et 17h.

Article 2 : Conditions d'admission de participation au vide-dressing

Pourront être autorisés à exposer et vendre au déballage les particuliers ayant satisfait aux conditions d'inscription définies ci-après et dans le respect des dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Par conséquent, au terme des dispositions du code du commerce seuls « ***Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus.*** »

Il s'agit d'un Vide Dressing exclusivement dédié aux PARTICULIERS, autorisés à vendre uniquement des vêtements et accessoires d'occasion (sacs, chaussures etc.).

Aucun professionnel n'est autorisé à participer.

Article 3 : Les règles de tenue des stands

Les emplacements de vente sont attribués par ordre chronologique de réception du formulaire d'inscription et dans la limite des places disponibles.

Le formulaire doit être adressé par mail à l'adresse suivante : v.rey@agglo-bastia.corsica

Le référent CAB attribue à chaque personne inscrite un emplacement, celui-ci est nominatif et ne peut être échangé.

Chaque emplacement est d'envergure équivalente et mesure environ 6m² (soit 3m linéaire), la CAB met à disposition de chaque exposant une table et deux chaises.

Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul est habilité à le faire.

Le site sera ouvert aux exposants dès 8h00.

Afin d'accéder à son emplacement l'exposant devra présenter sa carte d'identité auprès des personnels CAB en charge de l'organisation de la manifestation.

Sur site, il est interdit d'apposer des affiches ou autre élément que cela soit collé, cloué, agrafé ou accroché.

Les parkings situés à proximité du site sont mis à disposition des exposants.

Vous pourrez stationner provisoirement votre véhicule sur site afin de décharger le matériel au plus près de votre stand. Une fois l'opération effectuée, vous devrez libérer la place et vous stationner sur les places disponibles autour du site (parking mairie...).

Article 4 : Propriété des objets en vente

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité et donc la vigilance de leur propriétaire. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dommages.

Article 5 : Empêchement à participer

En cas d'impossibilité de participer à l'événement, l'exposant doit en aviser l'organisateur au moins 4 jours avant le début du vide-dressing (soit le 15 septembre au plus tard) afin que l'emplacement puisse être réattribué.

Article 6 : Fin de l'événement – Débarrassage et invendus

Les objets invendus ne doivent en aucun cas être abandonnés en fin de journée. L'exposant s'engage à laisser libre son emplacement de tout objet ou détritrus.

Le Syvadec met à disposition de tous les participants souhaitant se débarrasser des textiles usagés un conteneur textile.

A l'issue de l'événement, soit dès 16h00, le public ne sera plus accueilli afin de permettre aux participants de débarrasser leur emplacement et le remettre en état conforme à celui de leur arrivée.